

## LISTE DES DECISIONS DU BUREAU DU 31 MAI 2022

Délibération	Objets
19/22	Désignation du secrétaire de séance.  ADOPTE à l'unanimité.
20/22	Adoption du procès-verbal du Bureau du 28 Mars 2022.  ADOPTE à l'unanimité.
21/22	Mobilisation du « Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ».  <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Attributions d'aides financières pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'abattages et de replantations d'arbres dans le parc du château de la Motte / Communauté de communes Carnelle – Pays de France.</li> <li>- Plantations en entrée de commune / Commune d'Apremont.</li> <li>- Achat de matériel de protection contre l'enherbement du verger conservatoire / Domaine de Chaalis.</li> <li>- Autorisation donnée au Président pour signer une convention pluriannuelle avec Sylvain DROCOURT pour l'animation du « Programme Arbres fruitiers ».</li> </ul> </li> </ul> ADOPTE à l'unanimité.
22/22	Mobilisation du « Fonds en faveur de la Faune sauvage » pour le corridor interforestier Chantilly / Halatte.  <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Attribution d'aide financière pour l'aménagement d'un passage facilitant la circulation de la grande faune.</li> </ul> ADOPTE à l'unanimité.

Délégation	Objets
23/22	<p>Avis concernant la cartographie des zones favorables à l'implantation d'éoliennes en Région Ile-de-France.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Zones d'implantation à fortes contraintes : Mours, Beaumont-sur-Oise, Nointel, Maffliers, Belloy-en-France, Luzarches, Viarmes, Survilliers.</li> <li>➤ Zones d'implantations à enjeux locaux : Mours.</li> <li>➤ Zones incompatibles : toutes les autres communes du PNR.</li> </ul> <p>ADOPTE à l'unanimité.</p>
24/22	<p>Lancement d'une mission pour l'élaboration du dossier de candidature LEADER 2023-2027.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Décision prise de recourir à une prestation externe pour accompagner le PNR dans l'élaboration du dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027.</li> <li>➤ Approbation du plan de financement prévisionnel de cette prestation.</li> <li>➤ Autorisation au Président de solliciter des subventions du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour financer cette prestation.</li> </ul> <p>ADOPTE à l'unanimité.</p>
25/22	<p>Convention pluriannuelle d'objectifs avec Picardie Nature.</p> <p>ADOPTE à l'unanimité.</p>
26/22	<p>AI – Charte d'engagement de l'écopont d'Ermenonville.</p> <p>ADOPTE à l'unanimité.</p>